



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV BETELGEUSE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 29 septembre 2023**

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV BETELGEUSE

Siège social : 37, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BETELGEUSE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce. .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



SICAV
BETELGEUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Isabelle Bousquié
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	27 958 587,68	23 228 592,65
Actions et valeurs assimilées	26 119 686,07	21 159 719,95
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	26 119 686,07	21 159 719,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	453 671,42	1 929 822,70
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	453 671,42	1 929 822,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 291 570,19	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 291 570,19	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	93 660,00	139 050,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	93 660,00	139 050,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	255 972,10	219 184,79
Opérations de change à terme de devises		
Autres	255 972,10	219 184,79
COMPTES FINANCIERS	2 574 413,41	1 981 427,33
Liquidités	2 574 413,41	1 981 427,33
TOTAL DE L'ACTIF	30 788 973,19	25 429 204,77

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	29 330 940,92	24 932 133,15
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	4 620,79	3 677,49
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	775 599,32	-67 099,32
Résultat de l'exercice (a,b)	389 439,42	258 361,90
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	30 500 600,45	25 127 073,22
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	93 660,00	139 050,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	93 660,00	139 050,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	93 660,00	139 050,00
Autres opérations		
DETTES	194 712,74	163 081,55
Opérations de change à terme de devises		
Autres	194 712,74	163 081,55
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	30 788 973,19	25 429 204,77

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 I 222		1 989 000,00
EURO STOXX 50 I 223	3 531 360,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	75 635,31	2 097,77
Produits sur actions et valeurs assimilées	931 200,12	884 675,61
Produits sur obligations et valeurs assimilées	93 275,08	59 295,08
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 100 110,51	946 068,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	178,04	12 036,44
Autres charges financières		
TOTAL (2)	178,04	12 036,44
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 099 932,47	934 032,02
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	710 097,95	675 027,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	389 834,52	259 005,02
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-395,10	-643,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	389 439,42	258 361,90

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000298721 - Action BETELGEUSE : Taux de frais maximum de 2,40%.

Commission de surperformance

Méthode de calcul de la commission de surperformance (à compter du 1er octobre 2021) :

Pour plus de détails, merci de vous référer aux orientations ESMA n°34-39-968 sur les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et certains types de fonds d'investissement alternatifs, tels que modifiés, ainsi que les Q&A associés publiés par l'ESMA.

Pendant la période de référence du 01 octobre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1 :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 10% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs, non plafonnée par rapport à l'actif moyen.
- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence, Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures,
En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

A la fin de la période de référence du 01 octobre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1 :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, et la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.
- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence).
La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum.
En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action BETELGEUSE	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	25 127 073,22	28 384 214,54
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	137 722,02	172 107,82
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-372 254,18	-225 601,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	585 342,65	455 762,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-319 618,70	-376 888,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	560 525,00	144 960,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-73 710,00	-290 810,00
Frais de transactions	-13 961,38	-20 218,59
Différences de change	-97 478,47	417 418,51
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 788 768,57	-3 602 575,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	108 883,19	-4 679 885,38
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 679 885,38	1 077 309,88
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	45 390,00	-121 490,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-93 660,00	-139 050,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	139 050,00	17 560,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-257 032,80	-68 810,64
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	389 834,52	259 005,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	30 500 600,45	25 127 073,22

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	251 806,74	0,83
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	201 864,68	0,66
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	453 671,42	1,49
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	3 531 360,00	11,58
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	3 531 360,00	11,58

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	453 671,42	1,49						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 574 413,41	8,44
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	201 864,68	0,66	251 806,74	0,83						
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 574 413,41	8,44								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	2 312 678,75	7,58			1 207 576,91	3,96		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances					4 496,20	0,01		
Comptes financiers	520 909,68	1,71	1 706 116,89	5,59	317 167,77	1,04	5 460,79	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	251 475,90
	Coupons et dividendes en espèces	4 496,20
TOTAL DES CRÉANCES		255 972,10
DETTES		
	Rachats à payer	8 941,18
	Frais de gestion fixe	185 771,56
TOTAL DES DETTES		194 712,74
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		61 259,36

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	2 583	137 722,02
Actions rachetées durant l'exercice	-7 090	-372 254,18
Solde net des souscriptions/rachats	-4 507	-234 532,16
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	567 453	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	710 097,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	4 620,79	3 677,49
Résultat	389 439,42	258 361,90
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	394 060,21	262 039,39

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution		257 382,00
Report à nouveau de l'exercice		4 657,39
Capitalisation	394 060,21	
Total	394 060,21	262 039,39
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	567 453	571 960
Distribution unitaire		0,45
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		47 185,20

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	775 599,32	-67 099,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	775 599,32	-67 099,32

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	775 599,32	-67 099,32
Total	775 599,32	-67 099,32

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	29 272 130,71	23 241 949,97	28 384 214,54	25 127 073,22	30 500 600,45
Nombre de titres	581 396	578 262	573 087	571 960	567 453
Valeur liquidative unitaire	50,34	40,19	49,52	43,93	53,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,85	-0,95	1,32	-0,11	1,36
Distribution unitaire sur résultat	0,61	0,06	0,12	0,45	
Crédit d'impôt unitaire	0,08	0,03		0,082	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat					0,69

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AURUBIS AG	EUR	9 892	693 824,88	2,27
BAYER AG-REG	EUR	9 701	440 910,45	1,45
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	16 713	332 053,88	1,09
DHL GROUP	EUR	4 500	173 407,50	0,57
RWE AG	EUR	8 911	313 221,65	1,03
SAP SE	EUR	2 600	319 332,00	1,05
SIEMENS AG-REG	EUR	5 500	746 130,00	2,44
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	1 150	125 281,00	0,41
TOTAL ALLEMAGNE			3 144 161,36	10,31
BELGIQUE				
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	5 500	288 805,00	0,95
TOTAL BELGIQUE			288 805,00	0,95
ESPAGNE				
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	17 000	599 930,00	1,97
TOTAL ESPAGNE			599 930,00	1,97
FRANCE				
ACCOR	EUR	14 197	453 452,18	1,48
AIR LIQUIDE SA	EUR	6 050	967 032,00	3,17
ATOS SE	EUR	10 757	71 082,26	0,24
AXA SA	EUR	14 000	394 520,00	1,30
BNP PARIBAS	EUR	8 000	483 440,00	1,59
BOUYGUES SA	EUR	18 000	596 520,00	1,96
CARMILA	EUR	15 488	219 619,84	0,72
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	10 265	583 873,20	1,91
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	58 988	689 687,70	2,26
DANONE	EUR	6 058	316 591,08	1,04
ENGIE	EUR	35 000	508 550,00	1,66
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	38 900	217 451,00	0,72
GETLINK SE	EUR	11 953	180 609,83	0,59
KLEPIERRE	EUR	5 000	116 150,00	0,39
L'OREAL	EUR	1 700	668 440,00	2,19
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	7 800	240 240,00	0,78
LEGRAND SA	EUR	4 755	415 111,50	1,36
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	590	422 676,00	1,38
MERSEN	EUR	16 919	639 538,20	2,10
MICHELIN (CGDE)	EUR	14 000	406 980,00	1,34
ORANGE	EUR	81 518	885 285,48	2,90
Quadiant SA	EUR	12 600	240 660,00	0,79
SANOFI	EUR	6 402	649 674,96	2,13
SOCIETE GENERALE SA	EUR	20 874	481 041,33	1,57
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	24 895	586 775,15	1,92
THALES SA	EUR	5 200	692 120,00	2,27
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	18 000	671 040,00	2,20
VINCI SA	EUR	6 067	637 156,34	2,09
TOTAL FRANCE			13 435 318,05	44,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	35 832	208 542,24	0,68
ENI SPA	EUR	10 500	160 188,00	0,53
INTESA SANPAOLO	EUR	352 000	858 880,00	2,82
TOTAL ITALIE			1 227 610,24	4,03
JERSEY				
WPP PLC	GBP	32 000	270 417,34	0,89
TOTAL JERSEY			270 417,34	0,89
PAYS-BAS				
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 133	450 367,50	1,47
ASML HOLDING NV	EUR	1 280	715 648,00	2,35
ING GROEP NV	EUR	32 000	401 600,00	1,32
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	57 516	179 392,40	0,58
TOTAL PAYS-BAS			1 747 007,90	5,72
PORTUGAL				
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	82 000	322 752,00	1,05
TOTAL PORTUGAL			322 752,00	1,05
ROYAUME-UNI				
BURBERRY GROUP PLC	GBP	18 473	406 452,86	1,34
GSK PLC	GBP	24 000	412 819,92	1,35
HALEON PLC	GBP	30 000	117 886,79	0,39
LINDE PLC	EUR	1 649	583 910,90	1,91
RELX PLC	EUR	16 383	525 075,15	1,72
SHELL PLC	EUR	23 762	724 859,81	2,37
TOTAL ROYAUME-UNI			2 771 005,43	9,08
SUISSE				
NESTLE SA-REG	CHF	8 500	910 422,80	2,98
NOVARTIS AG-REG	CHF	11 000	1 066 098,81	3,49
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	1 300	336 157,14	1,11
TOTAL SUISSE			2 312 678,75	7,58
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			26 119 686,07	85,63
TOTAL Actions et valeurs assimilées			26 119 686,07	85,63
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
INDR SIST 1.25% 07-10-23	EUR	200 000	201 864,68	0,66
TOTAL ESPAGNE			201 864,68	0,66
FRANCE				
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	250 000	251 806,74	0,83
TOTAL FRANCE			251 806,74	0,83
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			453 671,42	1,49
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			453 671,42	1,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BNPP MONEY 3M IC	EUR	55	1 291 570,19	4,24
TOTAL FRANCE			1 291 570,19	4,24
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 291 570,19	4,24
TOTAL Organismes de placement collectif			1 291 570,19	4,24
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 I223	EUR	84	-93 660,00	-0,31
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-93 660,00	-0,31
TOTAL Engagements à terme fermes			-93 660,00	-0,31
TOTAL Instrument financier à terme			-93 660,00	-0,31
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	93 660	93 660,00	0,31
TOTAL Appel de marge			93 660,00	0,31
Créances			255 972,10	0,84
Dettes			-194 712,74	-0,64
Comptes financiers			2 574 413,41	8,44
Actif net			30 500 600,45	100,00
Action BETELGEUSE	EUR	567 453		53,75